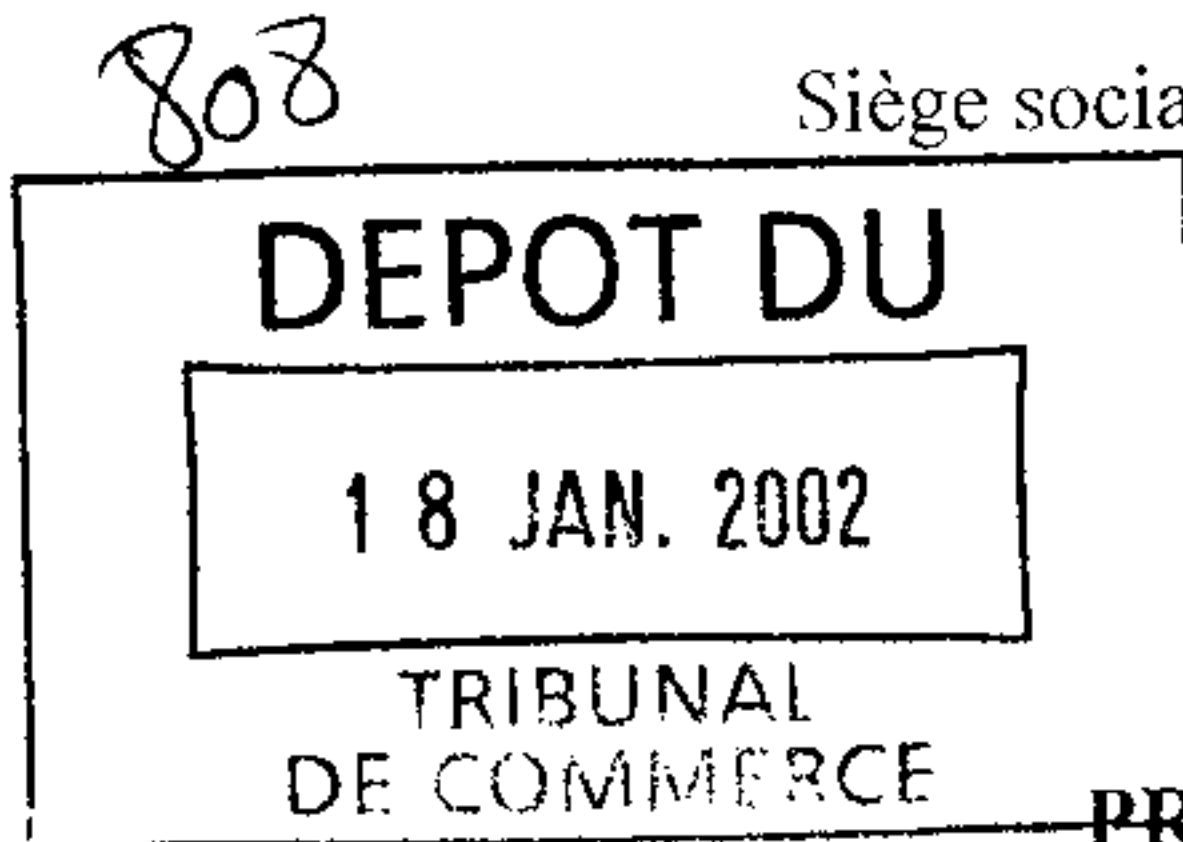


A.B.S.

ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au capital de 300 000 Francs



Siège social : Le Bas de la Butte de Guhermont – Le Pigeon Bleu
- 78730 ROCHEFORT-EN-YVELINE –

RCS VERSAILLES B 401 754 304

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mille un,

Le quatre octobre,

A dix heures,

L'associé unique et gérant, Monsieur Bernard CAMPAN de l'Entreprise Unipersonnelle Limitée « A.B.S. », au capital de 300 000 Francs, dont le siège social est sis Le Bas de la Butte de Guhermont – Le Pigeon Bleu – 78730 ROCHEFORT EN YVELINE, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur Bernard CAMPAN, associé unique et gérant, décide de nommer en tant que co-gérante Madame Anne CAMPAN. Sa rémunération sera de 20 000 Frs par mois à partir du 1^{er} octobre 2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique de la société.


Bernard CAMPAN